



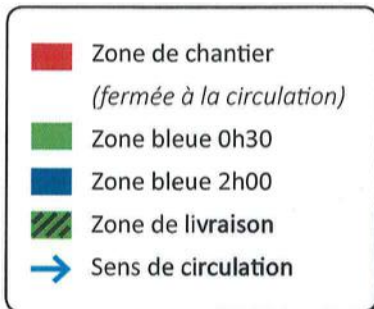
17 janvier 2019

# Revitalisation du Centre-Ville

Mise en place d'une zone bleue sur la Grand'Place de Mouscron



**SERVICE MOBILITÉ**  
Rue de Courtrai, 63  
7700 Mouscron  
Tél.: 056 860 838



DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE, L'ADMINISTRATION COMMUNALE TIENT À VOUS FAIRE PART DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT SUR LA GRAND'PLACE DE MOUSCRON.

DEPUIS LE 8 JANVIER 2019, une zone bleue est d'application dans le but d'améliorer la rotation du stationnement dans le Centre-Ville.

La zone bleue concerne toute la rue de Tournai et la Grand'Place. De plus, une partie du stationnement est limitée à 30 minutes du côté de la Petite Rue. Dans cette zone, un espace est interdit au stationnement tous les jours, entre 5h et 7h du matin afin de permettre les livraisons.

## QUAND DOIT-ON UTILISER SON DISQUE ?

Du lundi au samedi, de 9h à 18h, l'utilisation du disque de stationnement est obligatoire. La durée du stationnement autorisée dans la zone bleue est de maximum 2 heures, sauf indication contraire sur le panneau (la zone bleue située du côté de la Petite Rue est limitée à 30 minutes).

## QUI NE DOIT PAS UTILISER SON DISQUE ?

- Tout véhicule autre qu'automobile, par exemple les motocyclettes,...
- Les véhicules utilisés par des personnes handicapées lorsque la carte de stationnement européenne est apposée sur le pare-brise.

Du lundi au samedi (de 18h à 9h), le dimanche et les jours fériés, le stationnement est autorisé sans limite de temps et sans disque, quelque soit le type de véhicule.



Retrouvez les infos «mobilité» sur le site internet de la ville de Mouscron [www.mouscron.be](http://www.mouscron.be)

Mme Nathalie BLANCKE

Directrice Générale



Mme Marie-Hélène  
VANELSTRAETE

Echevine de la Mobilité

Mme Brigitte AUBERT

Bourgmestre